

République Française
Département de l'Ardèche
Commune de ST MAURICE EN CHALENCON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 12 novembre 2004

L'an deux mil quatre, le douze novembre, le Conseil Municipal de la Commune de St Maurice en Chalencon, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, à 20 heures 30, sous la présidence de Madame Annie LOUIS, Maire.

Date de convocation 04 11 2004

Membres en exercice 11

Nombre de présents 9

Nombre de votants 9

Pour 9

Etaient présents : Mme Annie LOUIS, MM Alain DELARBRE, Jean Claude AUREL, MM Jacques POL, Benoit ROBERT, Claude BOYER, Yves BOUCHET, Jean Claude VILLARD, Mme Ghislaine CHAMBON.

Secrétaire de séance : Mr. Alain DELARBRE.

VALIDATION de la CARTE COMMUNALE
et du SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les dossiers de la CARTE COMMUNALE et du SCHEMA d'ASSAINISSEMENT, tels qu'ils ont été présentés à la première enquête publique (du 16 mars au 15 avril 2004) et à la deuxième enquête publique (du 2 septembre au 5 octobre 2004) comportant le volet « risque incendie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **EMET un AVIS FAVORABLE**

**au Schéma Général d'Assainissement établi par le cabinet ARGILE
au PLAN DE ZONAGE au 1/2000° de la CARTE COMMUNALE établi par le Cabinet
CROUZET URBANISME et soumis à la deuxième enquête publique de septembre 2004.**

- **SOUHAITE faire apporter les modifications de tracé suivante, en accord avec les conclusions de Monsieur THOUVENOT, Commissaire Enquêteur :**

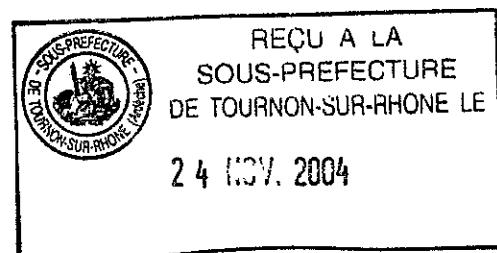
- * **étendre la constructibilité de la parcelle A5b jusqu'à deux mètres de la canalisation d'eau potable (se reporter au plan du réseau d'eau potable**
- * **étendre la zone C du quartier d'Aliandre aux parcelles A 1050 et A 1122.**
- * **maintenir un passage de 4 mètres libre d'accès, à l'emplacement de la canalisation d'adduction d'eau qui traverse la parcelle A 1035.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au Registre.

Le Maire

Mme Annie LOUIS



*République Française
Département de l'Ardèche
Commune de ST MAURICE EN CHALENCON*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 12 novembre 2004

L'an deux mil quatre, le douze novembre, le Conseil Municipal de la Commune de St Maurice en Chalencon, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, à 20 heures 30, sous la présidence de Madame Annie LOUIS, Maire.

Date de convocation 04 11 2004

Membres en exercice 11

Nombre de présents 9

Nombre de votants 9

Pour 9

Etaient présents : Mme Annie LOUIS, MM Alain DELARBRE, Jean Claude AUREL, MM Jacques POL, Benoit ROBERT, Claude BOYER, Yves BOUCHET, Jean Claude VILLARD, Mme Ghislaine CHAMBON.

Secrétaire de séance : Mr. Alain DELARBRE.

***Validation de la carte communale et du schéma d'assainissement
(délibération complémentaire)***

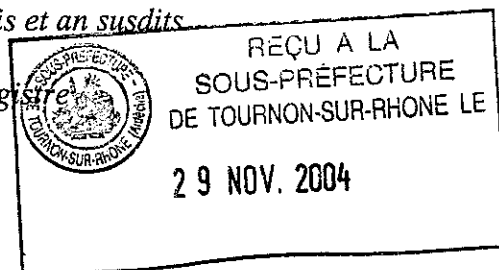
Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de compléter la délibération initiale, relative à la carte communale et au schéma d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** la carte communale et le schéma d'assainissement
- **DECIDE** de laisser la compétence de l'instruction des dossiers d'urbanisme aux services de l'Etat ;
- **SOUMET** la carte communale et le schéma d'assainissement à l'approbation de Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au Registre
Le Maire
Mme Annie LOUIS



Plus